



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 4
Absent : 0

Date convocation et affichage : 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Violaine Morel, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Christine Delage	pouvoir à Renaud Calvat
Christine Marti	pouvoir à Karine Anneya
Renée Collomb	pouvoir à Jean-Michel Caritey
Corentin Pic	pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Robert Trinquier

Affaire 7 - Mutuelle communale - Convention de partenariat entre le Ville de Jacou et La Mutuelle Familiale – Approbation- Autorisation de signature

Rapporteur : Karine Anneya

Madame la conseillère municipale déléguée précise qu'afin de soutenir les concitoyens, de favoriser l'accès aux soins, d'éviter le renoncement aux soins et d'améliorer le pouvoir d'achat, la Ville souhaite permettre l'accès à une complémentaire santé mutualisée, à tarifs négociés, aux habitants de la commune.

L'objectif de cette mutuelle communale est triple :

- Garantir une meilleure couverture santé des habitants ;
- Lutter contre le non-recours aux droits à la santé, développer des logiques de prévention santé ;
- Conforter le pouvoir d'achat des ménages en proposant des contrats moins chers.

La délibération a pour objet de formaliser le partenariat entre La Mutuelle Familiale (Association LMF asso santé) et la Ville de Jacou, par la signature d'une convention de partenariat. Cette convention fixe les engagements réciproques des deux parties.

Ainsi, elle propose au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Jacou et la Mutuelle Familiale et d'autoriser le Maire à signer la convention jointe à la présente ainsi que tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée et après avoir pris connaissance des documents et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la proposition formulée.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Robert Trinquier



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat

Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 26.06.2025
- date d'affichage le : 26.06.2025